Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20261022-2026_11_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

DELIBERATION n° 2026-11-04

Nbre de Conseillers en exercice 15
Présents 10
Votants 11

Pour : 11
Contre : 0

OBJET **:** DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET DETR

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre , le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 octobre 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; GIRARD Anne-Philippe ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LIMOUZIN Sandrine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ;

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry ; DIDIER Dominique; GENAIN Jean-Pierre ; METTE VIALATTE Séverine ; LAMBERT Régine ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Madame Séverine METTE VIALATTE a donné pouvoir à Monsieur Jonathan ZOCCO ;

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du bourg ont débuté en 2025 avec la réalisation de la première tranche (actions C1A et C2). La seconde tranche, concernant les abords de l'école, commencera en 2027 et comprendra uniquement certains travaux relevant des actions C1B, C5a et C5b.

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
Maîtrise d'œuvre et frais divers	**31 430.00 €**
Travaux	**652 140.72 €**
Aléa	**32 607.04 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**716 177.76 €**

Afin de financer ces travaux, la commune sollicite une aide financière auprès de la D.S.I.L. et de la DETR. Le coût total prévisionnel (HT) de la tranche 2 : C1B + C5a + C5b est de **716 177.76** € HT .
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

* subvention D.S.I. L 200 000.00€ soit 27.93 %
* subvention D.E.T.R 200 000.00€ soit 27.93 %
* département 162 491.00 € soit 22.69 %

* autofinancement 153 686.76 € soit 21.46 %
Coût total prévisionnel HT : **716 177.76 €**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 033-213301518-20261022-2026_11_04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les modalités de financement
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la D.S.I.L. à hauteur de **27.93 %** du montant HT soit 200 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la D.E.T.R. à hauteur de **27.93 %** du montant HT soit 200 000 €.
- Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 02/11/2026.

Jean-François JOYÉ
Maire

Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

MAIRIE de DINEZAC

Affiché le : 05 NOV. 2026
Transmis au représentant de l'état : 05 NOV. 2026